



N° 03.05.2016

Objet : Déclassement du local technique situé à Saint Martin de Londres

Nombre de délégués : 70

Présents : 50

Suffrages exprimés : 58

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Séance ordinaire

L'an deux mil seize et le 17 mai, le Conseil de Communauté du Grand Pic St Loup s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sis Hôtel de La Communauté à ST-MATHIEU-DE-TREVIERS, après convocation légale le 11 mai 2016, sous la Présidence de Monsieur Alain BARBE.

Étaient présents :

M. Benoit AMPHOUX – Mme Pascale POMMIER (Assas)
M. Philippe DOUTREMEPUICH (Causse de la Selle)
M. André COT – Mme Martine DURAND-RAMBIER (Claret)
M. Daniel FLOUTARD – Mme Karine GARCIN-ESCOBAR (Combaillaux)
M. Michel PLAN (Ferrières les Verreries)
M. Pierre ANTOINE (Guzargues)
M. Thierry DUBOIS (Lauret)
M. Pierre ADER – M. Alain BARBE – Mme Dominique STEWART (Les Matelles)
M. Gérard BELIN (Le Triadou)
M. Edward HOLLAND (Notre Dame de Londres)
M. Georges CAPUS (Pégairolles de Buèges)
Mme Françoise MATHERON (Saint Bauzille de Montmel)
M. Rodolphe CAYZAC – M. Alain PERRET DU CRAY (Saint Clément de Rivière)
M. Claude COURTOIS – M. Guillaume FABRE – Mme Annie LAMOR (Saint Gély du Fesc) – Mme Michèle LERNOUT – Mme Valérie RIVIERE (Saint Gély du Fesc)
M. Jean-Michel PECOUL (Saint Hilaire de Beauvoir)
M. Laurent SENET (Saint Jean de Buèges)
M. Jean-Claude ARMAND – M. Yves GRUVEL (Saint Jean de Cornies)
M. Michel CROUSILLES – Mme Claude LORY – M. Jean-Louis RODIER (Saint Martin de Londres)
Mme Patricia COSTERASTE – M. Jérôme LOPEZ – Mme Christine OUDOM – M. Lionel TROCELLIER – M. Robert YVANEZ (Saint Mathieu de Tréviers)
M. Frédéric CAUSSIL – Mme Véronique TEMPIER (Saint Vincent de Barbeyrargues)
M. Philippe LAGARDE – M. Antoine MARTINEZ (Sainte Croix de Quintillargues)
Mme Eliette CHARPENTIER (Sauteyrargues)
M. Eric BASCOU – Mme Françoise GALLAS (Teyran)
M. Jean-Baptiste PANCHAU (Vacquières)
M. Hussam AL MALLAK – M. Philippe CAZALS (Vailhauquès)
M. Gérard FABRE (Valflaunès)
M. Jean-Paul CAIZERGUES (Viols en Laval)
Mme Nadia CHAPELLE – M. Pierre LOUIS (Viols le Fort)

Excusés :

M. Jacques GRAU (Assas) – *Pouvoir à Mme POMMIER*
Mme Agnès ROUVIERE-ESPOSITO (Buzignargues)
Mme Claudine SAEZ (Cazevieille)
Mme Irène TOLLERET (Fontanès)
M. André LEENHARDT (Lauret)
M. Franck TOURREL (Mas de Londres)
Mme Clothilde OLLIER (Murles) – *Pouvoir à M. BARBE*
M. Roger GRANIER (Rouet)
M. Arnaud DELRUE (Saint André de Buèges)
M. Jérôme DUSFOUR (Saint Bauzille de Montmel) – *Pouvoir à Mme MATHERON*
Mme Francine BOHE (Saint Clément de Rivière) – *Pouvoir à M. CAYZAC*
M. Alphonse CACCIAGUERRA – M. François GEORGIN (Saint Clément de Rivière)
M. Gilles FRONTIN (Saint Gély du Fesc)
M. Philippe LECLANT (Saint Gély du Fesc) – *Pouvoir à Mme LAMOR*
M. Jean-Pierre RAMBIER (Saint Jean de Cuculles)
M. Salvator D'AURIA (Teyran)
M. Philippe SECONDY (Teyran) – *Pouvoir à Mme GALLAS*
Mme Ban WAGNER (Vailhauquès) – *Pouvoir à M. CAZALS*
Mme Catherine DUFOUR (Valflaunès) – *Pouvoir à M. FABRE*

M. Thierry DUBOIS est élu secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
034-200022986-20160517-03052016-DE
Date de télétransmission : 24/05/2016
Date de réception préfecture : 24/05/2016

Monsieur le Président expose que, par délibération en date du 19 avril 2016, le Conseil de Communauté a décidé la désaffectation du bien situé commune de Saint Martin de Londres et cadastré section A n° 887 d'une superficie de 451 m² sur laquelle est édifié un bâtiment de type industriel d'environ 346 m².

Monsieur le Président rappelle qu'il s'agissait là de la première étape dans le processus de sortie de ce bien du domaine public de la Communauté de Communes.

Aujourd'hui, le Conseil peut procéder au déclassement de ce bien qui sera sorti du domaine public de la Communauté de Communes pour passer dans le domaine privé.

**Le Conseil de Communauté,
Son Président entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le déclassement du bien situé commune de Saint Martin de Londres et cadastré section A n° 887 d'une superficie de 451 m² sur laquelle est édifié un bâtiment de type industriel d'environ 346 m².

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme et certifié exécutoire,*

**Le Président,
Alain BARBE**

Monsieur le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Certifié exécutoire par M. le Président
Compte tenu de la publication le 24 MAI 2016
De la notification le 24 MAI 2016
Et de la transmission à M. le Préfet le 24 MAI 2016

Le Président,
A. BARBE



Accusé de réception en préfecture
034-200022986-20160517-03052016-DE
Date de télétransmission : 24/05/2016
Date de réception préfecture : 24/05/2016